

## Th12- Concurrence pure et parfaite

Extrait de [https://fr.wikipedia.org/wiki/Concurrence\\_pure\\_et\\_parfaite](https://fr.wikipedia.org/wiki/Concurrence_pure_et_parfaite)

La concurrence pure et parfaite ou, tout simplement, la concurrence parfaite, correspond à la théorie de la formation du prix élaborée au XIX<sup>e</sup> siècle par les économistes néo-classiques. La concurrence pure et parfaite est censée permettre l'équilibre sur tous les marchés sous des conditions suffisantes très particulières. La concurrence pure et parfaite représente un des deux cas extrêmes de structures de marché étudiés par les économistes néoclassiques, le second étant le cas de monopole.

En 1921, les conditions de la concurrence pure ont été explicitées par Frank Knight. En 1953, Kenneth Arrow, et Gérard Debreu reprennent les travaux de Lionel W. McKenzie et livrent une formalisation des conditions de concurrence parfaite qui est récompensée d'un prix d'économie en l'honneur d'Alfred Nobel. Conditions qui peuvent être résumées en disant qu'il existe un système complet de marchés - il existe un prix pour tous les biens, présents et futurs - et que tous les agents se comportent en preneurs de prix.

### Les hypothèses de la concurrence pure et parfaite:

La **pureté de la concurrence**. Pour être « pure », la concurrence doit remplir les trois conditions suivantes :

**1-L'atomicité** : le nombre d'acheteurs (côté demande) et de vendeurs (côté offre) est très grand et aucun des agents n'a un poids sur le marché suffisant pour pouvoir influencer le prix.

**2-L'homogénéité des produits** : dans l'industrie, toutes les firmes livrent des produits que les acheteurs jugent identiques, homogènes ou substituables. Les biens échangés sont semblables en qualité et en caractéristiques, et donc interchangeables ; un produit de meilleure qualité réelle ou supposée constitue donc un autre marché.

**3-La fluidité : la libre entrée et sortie sur le marché** : quiconque veut s'adonner à une certaine production peut le faire sans restriction ni délai. Les firmes qui composent l'industrie ne peuvent s'opposer à l'arrivée de nouveaux entrants. Il ne doit y avoir aucune entrave tarifaire (protectionnisme), administrative (numerus clausus), technique à l'entrée d'un offreur ou d'un demandeur supplémentaire. La libre entrée suppose de manière plus générale que les nouveaux entrants ne font face à aucun désavantage face aux agents présents et peuvent aisément obtenir les facteurs de production qui leur sont nécessaires. Ce qui signifie également que les rendements d'échelle sont supposés non-croissants. Or, selon certains auteurs, le fait de sortir du marché pour une entreprise correspond à une sanction directe de son inefficacité concurrentielle.

La **perfection de la concurrence**. Pour être « parfaite » la concurrence doit remplir les deux conditions suivantes :

**4- La libre circulation des facteurs de production (le capital et le travail)** : les facteurs de production sont parfaitement mobiles et peuvent se déplacer d'une industrie à l'autre. La main-d'œuvre et les capitaux se dirigent spontanément vers les marchés où la demande est supérieure à l'offre ; il n'y a pas de délai ni de coût dans leur reconversion.

**5- La transparence de l'information** : tous les participants au marché ont une connaissance complète de tous les facteurs significatifs du marché. L'information parfaite de tous les agents sur tous les autres et sur le bien échangé suppose une information gratuite et immédiate. Ceci suppose l'absence d'échange réalisé de gré à gré et au contraire l'existence d'un mécanisme d'ensemble : le processus de fixation des prix décrit par la théorie est comparable au rôle d'un « commissaire-priseur » qui centralise les offres et les demandes, calcule le prix d'équilibre, et par conséquent attribue au bout du compte à chacun sa part dans l'offre (production) ou dans la demande (consommation).